



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 689-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

R-2023-01-16

Séance ordinaire du  
6 février 2023

Quorum

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Filtre Saglac	411,04 \$	Matériel
Garage Fernand Boudreault	2 772,85 \$	Réparations
Garage Jacques Gagné	97,77 \$	Entretien
Garage Marcel Simard	4 761,34 \$	Réparations
Geneq	273,64 \$	Matériel eau potable
GLS	69,65 \$	Transport
Hydro-Québec	3 379,92 \$	Électricité
Impressions RC	756,36 \$	Papeterie
Hydraumarc industries	429,27 \$	Pièces
Laboratoire Environex	542,12 \$	Analyses
Lamco électrique	1 954,58 \$	Projet MRC
Lettfrage La Baie	97,67 \$	Affiche et plaque de rue
Marché Saint-Félix	482,31 \$	Repas
Mission communications	2 039,31 \$	Frais annuel
MRC du Fiord-du-Saguenay	51 725,80 \$	Quote-part
Napa	539,43 \$	Pièces et matériel
Nutrinoir	4 567,27 \$	Diesel
Pétrole RL	211,11 \$	Essence
Pièces d'autos PL	206,16 \$	Pièces
Dany Plourde	500,00 \$	Remboursement dépôt
Pneu mobile	5 162,38 \$	Changement de pneus
Produits sanitaires Lépine	835,61 \$	Matériel
Produits BCM	301,58 \$	Matériel
Robitaile équipement	549,58 \$	Pièces
Robin Potvin inc.	340,79 \$	Matériel
Antoine Sabourin	500,00 \$	Remboursement dépôt
Sécal	2 599,96 \$	Vérification annuel débitmètre
Sécuor	850,13 \$	Matériel
Services sanitaires R. Bonneau	264,44 \$	Roll-off
Spécialités Y.G. Boulons	87,83 \$	Pièces
Stantec	1 092,26 \$	Projet PAFIRS
Transport Carol Boivin	1 149,75 \$	Déneigement
Variétés LCR	448,31 \$	Vêtements de travail
Hydro-Québec	1 995,87 \$	Électricité
Régie incendie	15 000,00 \$	Quote-part
Association pulmonaire du Québec	100,00 \$	Dons
Donald Boies	378,44 \$	Réparations bâtisse
Hydro-Québec	3 835,78 \$	Électricité
Poste Canada	1 245,89 \$	Retenue de courrier et timbres
Salaires et cotisations 27-11 au 24-12-2022	55 225,24 \$	
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>171 379,27 \$</b>	

### CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 9 janvier 2023.

Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables ont posé des questions.

### 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire

Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 6 février 2023 à 19 h au Chalet des loisirs.

### QUORUM

Sont présents : Monsieur Pierre Deslauriers, maire  
Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1  
Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2  
Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3  
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4  
Monsieur Martin Côté, conseiller siège numéro 5  
Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.  
Assiste également à la séance, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale



**Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

**MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toute la population.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
2. **ADMINISTRATION**
  - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023
3. **RÉSOLUTIONS**
  - 3.1 Demande d'aide financière au député de Dubuc pour l'amélioration du réseau routier municipal
  - 3.2 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2023
  - 3.3 MRC Fjord-du-Saguenay - Dépôt de projet dans le cadre du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales 2023
  - 3.4 MRC Fjord-du-Saguenay – Acceptation du rapport final 2022 dans le cadre du Fonds de mise en valeur des TPI
  - 3.5 Demande de coupe en TPI pour récolter de la matière ligneuse affectée par la tordeuse d'épinette
  - 3.6 Rapport d'activités 2022 du service de sécurité incendie
4. **URBANISME**
  - 4.1 Rapport des permis de construction
  - 4.2 Règlement d'amendement numéro 322-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 268-2015 relativement à un abri sommaire
  - 4.3 Acceptation d'une demande de démolition pour le 319 Chemin du Lac-à-la-Croix
  - 4.4 Acceptation d'une demande de démolition pour le 406 A rue Principale
5. **DONS ET SUBVENTIONS**
  - 5.1 Fondation du CEGEP de Chicoutimi
  - 5.2 Demande d'aide financière de la Fabrique Saint-Félix-d'Otis
6. **INVITATION**
7. **RAPPORT DES COMITÉS**
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
9. **CORRESPONDANCE**
10. **LISTE DES COMPTES**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2. ADMINISTRATION**

**2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu et d'ajouter à l'item « Affaires nouvelles » les sujets suivants :

- 1- Projet de gestion des actifs – Mandat à Planifika
- 2- Abrogation de la résolution 2023-01-08 – Demande de raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout

**2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023**

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023, dont la copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

**3. RÉSOLUTIONS**

**3.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Considérant que certains chemins municipaux de la municipalité ont un urgent besoin de réparations;

Considérant que l'état de certains chemins nécessite des interventions immédiates, notamment au niveau de rechargement de la chaussée et de la pose d'enrobé



N° de résolution  
ou annotation

R-2023-02-20

Formules d'Affaires CCL (418) 685-2175 / 1-800-463-4578 — M-104MMP

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

bitumineux, des ponceaux, des accotements et des fossés;

Considérant que la municipalité entretient plus de 50 kilomètres de chemins municipaux;

Considérant l'implication de la municipalité et l'effort des contribuables dans la réalisation des travaux d'entretien et de réparations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au député de Dubuc, monsieur François Tremblay, une aide financière de 75 000 \$ pour l'amélioration du Chemin du Lac-à-la-Croix.

### **3.2 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé, depuis 1996, la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire et, plus que jamais, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, impacts étant par ailleurs estimés à plus de 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 10,0 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2019-2020 (12,7 % pour les garçons et 7,5 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus.

Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de risques de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société, sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

N° de résolution  
ou annotation

problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, depuis la petite enfance jusqu'à l'obtention, par le jeune, d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 13 au 17 février 2023, de concert avec le Réseau québécois pour la réussite éducative, la 16<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean (et la 19<sup>e</sup> au Québec) sous le thème « Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER ! », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents **de déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;**

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage — dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires — afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;

D'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs réalisations et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire;

### **3.3 MRC FJORD DU SAGUENAY- DÉPÔT DE PROJET DANS LE CADRE DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES TPI 2023**

Projet : Aménagement de la piste d'hébertisme

Promoteur : Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Coût du projet : 30 000 \$

Municipalité de Saint-Félix-d'Otis : 10 000 \$

MRC Fjord-du-Saguenay : 20 000 \$

Considérant que le conseil municipal est favorable à la réalisation du projet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le projet Aménagement de la piste d'hébertisme dans le cadre du Programme de Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales 2023 de la MRC Fjord-du-Saguenay.

Et qu'il autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, à signer tous les documents jugés nécessaires à l'exécution de cette décision.

### **3.4 MRC FJORD-DU-SAGUENAY – ACCEPTATION DU RAPPORT FINAL 2022 DANS LE CADRE DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES TPI**

Projet : Aménagement d'un sentier multi-usage – Phase 4

Coût du projet : 34 797,58 \$

Participation de la municipalité : 14 797,58 \$

Fonds de développement des territoires : 20 000,00 \$

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le projet Aménagement d'un sentier multi-usage – Phase 4 dans le cadre du Fonds de mise en valeur des TPI 2022.

### **3.5 DEMANDE DE COUPE EN TPI POUR RÉCOLTER DE LA MATIÈRE LIGNEUSE AFFECTÉE PAR LA TORDEUSE D'ÉPINETTE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la coupe en TPI pour récolter de la matière ligneuse affectée par la tordeuse d'épinette tel que présenté par monsieur Éric Bouchard, ing.f.



R-2023-02-24

N° de résolution  
ou annotation

R-2023-02-25

Formules d'Affaires CCL (418) 869-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

R-2023-02-26

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

### 3.6 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport annuel d'activités 2022 du service de sécurité incendie.

### 4. URBANISME

#### 4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Au cours du mois de janvier 2023, 10 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 118 000 \$ répartie comme suit :

NOMBRE	TYPE	VALEUR	MONTANT
1	Abattage d'arbre et déboisement	44 000,00 \$	5,00 \$
2	Bâtiment complémentaire	20 000,00 \$	40,00 \$
1	Certificat d'occupation	0,00 \$	10,00 \$
1	Excavation, remblai	10 000,00 \$	25,00 \$
1	Intervention touchant les rives et littoral	4 000,00 \$	20,00 \$
1	Réparation, rénovation	5 000,00 \$	25,00 \$
1	Agrandissement résidentiel	35 000,00 \$	35,00 \$
1	Usages complémentaires	0,00 \$	10,00 \$
1	Lotissement	0,00 \$	30,00 \$
10	TOTAL	118 000,00 \$	200,00 \$

#### 4.2 RÈGLEMENT D'AMENDEMENT NUMÉRO 322-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 268-2015 RELATIVEMENT À UN ABRI SOMMAIRE

Monsieur le conseiller Martin Côté déclare son conflit d'intérêts.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est régie par le Code municipal et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage numéro 268-2015 de Saint-Félix-d'Otis est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** les abris sommaires offerts par les manufacturiers ont évolué et que les dimensions sont variables d'un modèle à un autre;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abri sommaire demeure une habitation rudimentaire et que son usage est autorisé comme usage complémentaire à un usage non résidentiel assorti de plusieurs conditions permettant l'harmonie entre les usages;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'urbanisme identifie comme grande orientation le renforcement des liens entre les sites d'intérêt dans le but de consolider le développement récréotouristique et la récréation extensive;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le règlement portant le numéro 322-2022 soit et est adopté.

#### 4.3 ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE DÉMOLITION POUR LE 319 CHEMIN DU LAC-À-LA-CROIX

Considérant que le propriétaire du 319 Chemin du Lac-à-la-Croix veut démolir son bâtiment principal ainsi que les bâtiments complémentaires afin de reconstruire une résidence neuve;

Considérant que les bâtiments ne représentent aucune valeur culturelle ou patrimoniale telle que répertoriée dans les fiches d'inventaire du patrimoine bâti, préparées par la MRC du Fjord-du-Saguenay;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du comité de démolition et d'accepter la demande de démolition des bâtiments.

Cette demande est conditionnelle à ce que la bande riveraine soit réhabilitée sur une distance de trois mètres avec les espèces suivantes : myrique baumier, spirée, saule arbustif ou aulne crispé.



**Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

**4.4 ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE DÉMOLITION POUR LE 406 A DE LA RUE PRINCIPALE**

Considérant que le propriétaire du 406 A rue Principale veut démolir son bâtiment principal ainsi que les bâtiments complémentaires afin de reconstruire une résidence neuve;

Considérant que les bâtiments ne représentent aucune valeur culturelle ou patrimoniale telle que répertoriée dans les fiches d'inventaire du patrimoine bâti, préparées par la MRC du Fjord-du-Saguenay;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du comité de démolition et d'accepter la demande de démolition des bâtiments.

Cette demande est conditionnelle à ce que la bande riveraine soit réhabilitée sur une distance de trois mètres avec les espèces suivantes : myrique baumier, spirée, saule arbustif ou aulne crispé.

**5. DONS ET SUBVENTIONS**

**5.1 FONDATION DU CEGEP DE CHICOUTIMI**

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents de verser deux bourses au mérite de 250,00 \$ pour l'année 2023 à la Fondation du Cégep de Chicoutimi.

**5.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FABRIQUE SAINT-FÉLIX-D'OTIS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de verser un montant de 500 \$ pour la Fabrique Saint-Félix-d'Otis.

**6. INVITATION**

Le conseil n'a reçu aucune invitation

**7. RAPPORT DES COMITÉS**

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

**8. AFFAIRES NOUVELLES**

**8.1 PROJET DE GESTION DES ACTIFS – MANDAT À PLANIFIKA**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer un contrat de 6 450 \$ au cabinet Planifika pour accompagner la municipalité de Saint-Félix-d'Otis dans son projet de gestion des actifs.

**8.2 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2023-01-08 - DEMANDE DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

Considérant la demande de raccordement d'un terrain aux réseaux d'aqueduc et d'égout formulée par M. Sylvain Simard, architecte, pour et au nom de M. Carol Potvin, dans le cadre d'un projet de construction d'une résidence sur la rue Principale (lot 6 475 504 du Cadastre du Québec);

Considérant que l'autorisation du conseil municipal au raccordement du terrain aux réseaux d'aqueduc et d'égout est une exigence préalable à l'émission d'un permis de construction, conformément à l'article 5.3.2 du Règlement des permis et certificats de la municipalité;

Considérant que le conseil a décidé de changer sa décision concernant l'étude géotechnique qui était préalablement demandée;

Le maire, Pierre Deslauriers, demande d'inscrire au procès-verbal son désaccord concernant le changement de la décision du conseil relativement à l'étude géotechnique car, à son avis, le terrain contient du remblai et il se trouve sur un milieu humide.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à la majorité des membres présents :

D'accepter la demande de raccordement aux réseaux d'aqueduc et de d'égout formulée par M. Carol Potvin, dans le cadre d'un projet de construction d'une résidence sur la rue Principale (lot 6 475 504 du Cadastre du Québec).



N° de résolution  
ou annotation

R-2023-02-32

Formules d'Adresses CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104/IMP

R-2023-02-33

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Qu'il soit interdit à M. Carol Potvin de raccorder les eaux pluviales au réseau d'égout de la municipalité.

Que la municipalité ne se tienne et ne soit aucunement responsable de tout défaut et de toute erreur dans les travaux de raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la municipalité.

Que les travaux soient exécutés sous la surveillance de la municipalité.

Suit à l'avis juridique fourni par les procureurs de la municipalité, les frais de raccordement restent les mêmes soit un montant de 4 500 \$, plus le coût de l'asphaltage et du matériel de raccordement, ainsi que la taxe d'aqueduc et d'égout annuelle.

### 9. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

### 10. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 196 556,29 \$ \$.

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds d'information foncière	25,00 \$	Avis de mutation
Fondation du rein	100,00 \$	Don
Eric Gagnon	500,00 \$	Remboursement dépôt
Garage Fernand Boudreault	178,45 \$	Pièces
Garage Marcel Simard	790,42 \$	Réparations
Signalisation Inter-lignes	1 470,20 \$	Panneaux
Japy	1 205,42 \$	Réparation
JMY	152,52 \$	Matériel
Laboratoire Environex	483,48 \$	Analyses
Danielle Lemay	1 141,00 \$	Honoraires
Linde	320,99 \$	Contrat
Luc Gagnon	539,00 \$	Entretien ménager
Marché St-Félix	1 033,14 \$	Repas
Napa	736,84 \$	Pièces
Nutrinor	6 779,02 \$	Diesel
Pétrole RL	474,04 \$	Essence
Jean Picard	500,00 \$	Remboursement dépôt
Robert Pigeon	500,00 \$	Remboursement dépôt
Potvin Bouchard	261,04 \$	Matériel
Régie incendie	59 164,02 \$	Quote-part
Régie des matières résiduelles	647,45 \$	Quote-part
Robin Potvin inc.	298,71 \$	Matériel
Services sanitaires R. Bonneau	655,36 \$	Roll-off
Traction	423,15 \$	Pièces
Variétés LCR	796,20 \$	Vêtements de travail
Hydro-Québec	5 912,45 \$	Électricité
Salaires et DAS 25-12-2022 au 21-01-2023	50 339,28 \$	
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>196 556,29 \$</b>	

### CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 6 février 2023.

  
Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

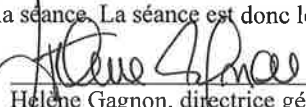
### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables ont posé des questions.

### 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

  
Pierre Deslauriers, maire

  
Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.